

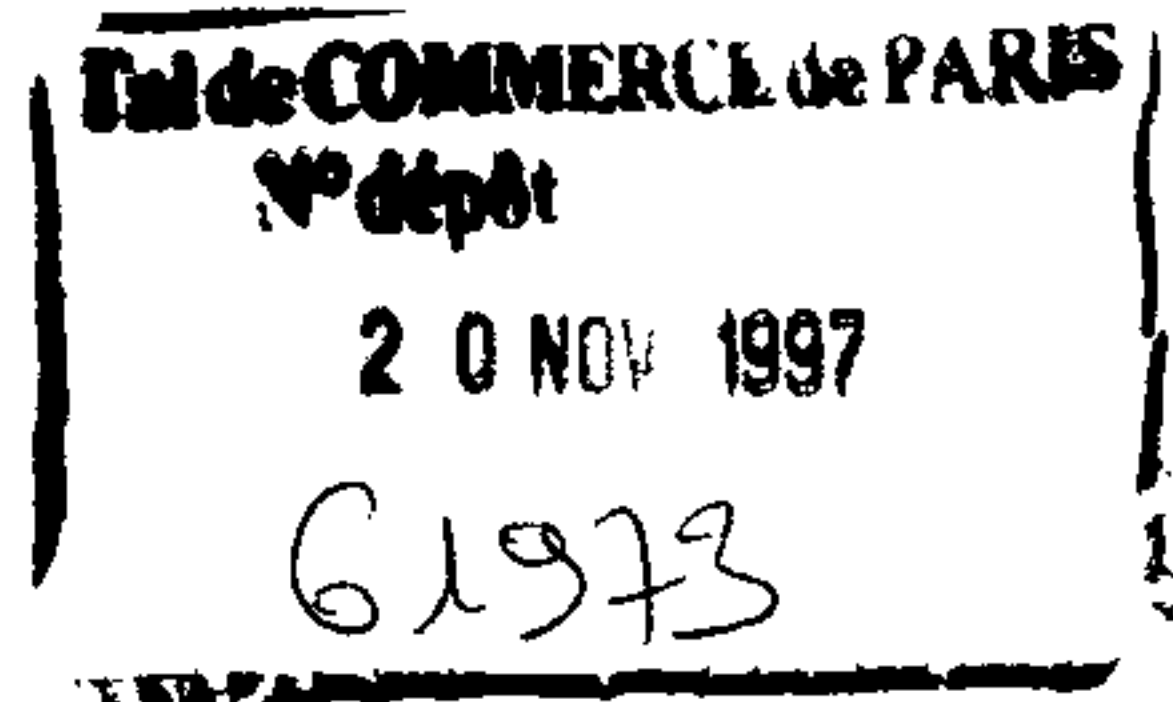
GABRIEL AUGAGNEUR

COMMISSAIRE AUX COMPTES
COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS

—
ANCIEN CONSEIL JURIDIQUE

—
EXPERT - COMPTABLE DIPLOME
INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DE PARIS
16, PLACE VENDOME - 75001 PARIS

—
TÉL. : 01 42 60 64 02/03 - 01 42 60 81 31
TÉLÉCOPIE : 01 42 60 69 43



4 EN 1

Société à responsabilité limitée au capital de 1.850.000 francs

Siège social: 8, rue Philippe de Girard, 75010 PARIS

RCS PARIS 330 ~~569~~.338

330 568 338 84 B 9505

nh

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION EN SOCIETE ANONYME

Messieurs,

Par assemblée générale extraordinaire du 14 novembre 1997, j'ai été désigné comme commissaire à la transformation conformément aux articles 69 et 72 de la loi du 24 Juillet 1966 et 56 et 64 du décret du 23 mars 1967, et j'ai été chargé de dresser un rapport dans le cadre de la transformation de la société à responsabilité limitée en société anonyme.

L'ensemble des livres comptables de la société a été mis à ma disposition.

Sur la base du dernier bilan au 31 décembre 1996, j'ai pu apprécier la valeur des biens composant l'actif social ce qui me permet de certifier que le total du bilan s'élève bien à 3.952.664 francs.

D'autre part, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au capital social puisque ceux-ci s'élèvent à 2.125.258 francs pour un capital de 1.850.000 francs.

Enfin, mes investigations m'ont permis d'apprécier qu'aucun fait significatif n'a altéré cette situation nette au 31 décembre 1996.

De ce fait, rien ne s'oppose à la transformation de votre société en société anonyme.

Fait à PARIS
le 18 novembre 1997
G. AUGAGNEUR.